

UBS (Irl) ETF plc – S&P 500 ESG UCITS ETF

Sans objectif d'investissement durable

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ce produit financier est géré de façon passive et réplique un Indice, des indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité étant pris en considération par le fournisseur d'indices au regard des exigences propres à la famille d'indices.

Des indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont pris en considération par le fournisseur d'indices au regard des exigences propres à la famille d'indices.

Les indices intègrent les critères d'évaluation Global Standards Screening de Sustainalytics (GSS), excluant en temps utile les émetteurs qui enfreignent les normes internationales. Les évaluations GSS reposent sur les principes du Pacte mondial des Nations unies.

Elles sont conçues pour fournir des évaluations opportunes et cohérentes des controverses ESG concernant les émetteurs. A chaque date de rééquilibrage, les entreprises classées « non conformes » selon Sustainalytics sont inéligibles à l'inclusion dans l'indice. Les entreprises non évaluées par Sustainalytics restent également inéligibles tant qu'elles ne sont pas couvertes par Sustainalytics.

Les critères GSS évaluent l'implication d'une entreprise dans des controverses ESG notables en lien avec ses activités et/ou produits, ses possibles manquements aux normes et principes internationaux tels que le Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Qui plus est, le produit financier exclut les investissements dans des entreprises directement ou indirectement impliquées dans les activités suivantes : armes controversées, sous-traitance militaire, charbon thermique, tabac, sables bitumineux et armes de petit calibre.

Les critères GSS évaluent l'implication d'une entreprise dans des controverses ESG notables en lien avec ses activités et/ou produits, ses possibles manquements aux normes et principes internationaux tels que le Pacte mondial des Nations unies, les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques suivantes sont promues par le produit financier :

suivi d'un indice de référence présentant un meilleur profil de durabilité (note ESG) que celui de l'indice de référence parent un indicateur d'intensité carbone (émissions de scopes 1 et 2) moins élevé que celui de l'indice de référence parent (MSCI). L'Indice de référence désigné afin d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier est l'indice S&P 500 ESG Total Return Net.

Cette/Ces caractéristique(s) est/sont mesurée(s) à l'aide de l'/des indicateur(s) suivant(s) :

Le score ESG

L'intensité carbone moyenne pondérée (scopes 1 et 2) MSCI

Stratégie d'investissement

L'/les élément(s) contraignant(s) suivant(s) de la stratégie d'investissement est/sont utilisé(s) pour sélectionner les investissements afin d'atteindre la/les caractéristique(s) promue(s) par ce produit financier :

Caractéristique 1) :

Un profil de durabilité (note MSCI ESG) supérieur à celui de l'indice de référence parent

Caractéristique 2) :

Un indicateur d'intensité carbone (émissions de scopes 1 et 2) moins élevé que celui de l'indice de référence parent (MSCI). Le calcul ne tient pas compte des liquidités, des instruments dérivés et des instruments d'investissement non notés.

L'/Les élément(s) contraignant(s) est/sont calculé(s) en fin de trimestre en fonction de la moyenne des valeurs constatées chaque jour ouvrable au cours du trimestre considéré.

Proportion d'investissements

La proportion minimale d'investissements utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier est de 90%. La proportion minimale d'investissements durables du produit financier est de 20%. Le produit financier réplique un indice ESG, dont il peut répliquer la performance à l'aide d'instruments dérivés. Les instruments dérivés seront uniquement utilisés a) lorsque l'objectif d'investissement ne peut être atteint via les investissements dans les titres composant l'indice, en particulier pour refléter la performance d'une couverture de change dans le cas où un compartiment réplique un indice couvert contre le risque de change, ou b) afin de faciliter l'exposition aux titres qui composent l'indice, notamment lorsque des obstacles juridiques ou pratiques empêchent un accès direct au marché auquel l'indice se réfère.

Le produit financier peut notamment conclure un éventail de contrats de swaps sur indice (à l'exception des swaps collatéralisés) et d'opérations sur instruments dérivés (contrats à terme standardisés, contrats à terme, swaps de change, p-notes, options, warrants et contrats de change) afin de répliquer l'indice.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

La caractéristique environnementale/sociale du produit financier est qu'il réplique un indice de référence affichant un profil durable. La réalisation de cette caractéristique est assurée par la tracking error définie, qui est contrôlée avant la transaction par le Gestionnaire de portefeuille et après la transaction par l'Administrateur du fonds

Méthodes

La méthode de construction de l'Indice est décrite dans l'annexe au prospectus ou au supplément.

Sources et traitement des données

Les sources de données utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales déclarées sont les suivantes :

Le score ESG MSCI, qui provient du fournisseur de l'indice

Les données proviennent d'un ou plusieurs fournisseurs de premier plan

Limites aux méthodes et aux données

Nous appliquons un seuil de couverture minimum pour les sources de données utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales déclarées du produit financier. Ces seuils permettent de contrôler et de mesurer les objectifs contraignants. L'exactitude des données dépend des fournisseurs tiers. La couverture des sources de données peut s'avérer inférieure à 100% en raison de types d'actifs non couverts, de données incomplètes ou incohérentes et de lacunes dans la couverture de ces fournisseurs tiers.

Diligence raisonnable

Une procédure de diligence raisonnable est appliquée aux fournisseurs d'indices et/ou aux fournisseurs de données. Ce produit financier est géré de façon passive et vise à répliquer la performance et le profil ESG de l'Indice. Les caractéristiques et les risques en matière de durabilité sont considérés comme faisant partie intégrante du processus de sélection de l'Indice.

Politiques d'engagement

En ce qui concerne les stratégies passives qui suivent des indices de durabilité, comme c'est le cas de ce produit financier, le processus d'engagement nous aide à identifier les entreprises pour lesquelles des facteurs ESG et de durabilité importants peuvent présenter un risque négatif à l'avenir.

Bien que le programme d'engagement d'UBS AM concerne toutes les classes d'actifs et tous les portefeuilles, l'impact sur les stratégies obligataires à gestion passive pourrait être réduit, principalement en raison de l'absence de droits de vote et du fait que les entreprises qui n'ont pas donné satisfaction lors des échanges avec UBS AM ne sont généralement pas exclues en raison du style de gestion passif.

Néanmoins, les actifs obligataires gérés passivement sont concernés par les échanges avec les dirigeants d'entreprises, comme tous les autres actifs gérés par l'entreprise, afin de produire le plus grand impact possible.

Indice de référence désigné

Le produit financier a initialement choisi l'indice de référence pour sa pertinence aux fins de sa stratégie d'investissement et de la réalisation de l'objectif durable qu'il cherche à atteindre. L'Indice fait l'objet d'un rééquilibrage annuel, et de plus amples informations sur la méthodologie appliquée par le Fournisseur d'indices figurent ci-dessous. La composition de l'Indice ne devrait pas être réajustée dans la mesure où la réplique n'est pas possible.

L'alignement de la stratégie d'investissement avec la méthodologie de l'indice est assuré en permanence par le fait que l'Indice est rééquilibré à intervalles réguliers par le fournisseur d'indices et que le Gestionnaire répliquera l'Indice dans le respect des limites fixées dans la politique d'investissement du Compartiment.

Le produit financier a initialement choisi l'indice de référence pour sa pertinence aux fins de sa stratégie d'investissement et de la réalisation des caractéristiques qu'il vise à promouvoir.

La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à répliquer la performance et les caractéristiques, y compris ESG, de l'indice de référence aussi étroitement que possible.

La stratégie d'investissement vise à répliquer intégralement l'Indice tout en minimisant la tracking error. Le Gestionnaire contrôle la méthodologie de l'Indice lors de la création du produit et peut contacter le Fournisseur d'indices si elle n'est plus en accord avec la stratégie d'investissement du produit financier.

Les composantes de l'Indice proviennent de l'indice S&P 500 (l'« Indice parent »). L'Indice est formé de la manière suivante :

1. En commençant par l'Indice parent, les indices procèdent à la sélection parmi l'ensemble des composantes de l'indice sous-jacent, à l'exception de certaines entreprises jugées inéligibles. Celles-ci :
 - a. sont actives dans la production et/ou la vente de tabac ; ou
 - b. sont actives dans le domaine des armes controversées ; ou
 - c. sont situées dans le bas d'un classement du Pacte mondial des Nations unies ; ou
 - d. font partie des 25% d'entreprises les moins bien notées sur le plan ESG, au sein de chaque groupe d'industries mondial.
2. En ciblant 75% de la capitalisation boursière de l'indice initial, sur la base du critère déterminant qu'est la note ESG. L'indice final est pondéré en fonction de la capitalisation boursière et est neutre d'un point de vue sectoriel vis-à-vis de son indice parent (le S&P 500).

La méthode de construction de l'Indice est décrite dans le supplément relatif au Compartiment.

<https://us.spindices.com/documents/methodologies/methodology-sp-esg-index-series.pdf>

<https://supplemental.spindices.com/supplemental-data/europe>

<https://us.spindices.com/indices/equity/sp-500-esg-index-usd>